

Vendredi, le 2 février 2007

De 12h15 à 13h30

Pavillon Palasis-Prince, Salle IBM (0610)

Université Laval

Les comités de SST au sein des entreprises



Par: **Lise Desmarais**, Ph. D.

Professeure, Faculté d'administration, Université Sherbrooke

Au Québec, le législateur a associé un certain nombre de structures paritaires à l'objectif de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Rappelons que cet objectif porte sur l'élimination à la source des risques présents dans l'environnement de travail. Au niveau provincial on retrouve la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et l'Institut Robert Sauvé de recherche en sst (IRSST). Ces deux organismes disposent d'un Conseil d'administration paritaire. Au niveau sectoriel, nous retrouvons les associations constituées conjointement par les employeurs et les travailleurs afin de fournir des services spécifiques à leur secteur d'activité. Plus spécifiquement encore, et de façon à responsabiliser les partenaires organisationnels, la Loi prévoit la mise en œuvre d'un comité de SST sur les lieux même du travail. Plus de vingt années se sont écoulées depuis l'adoption de la Loi et peu d'études ont vraiment exploré le rôle du comité dans les entreprises. Au début des années 2000, une étude a porté sur l'expérience des comités en SST au sein d'entreprises de moins de 200 salariées dans des secteurs apparentés à l'industrie du métal (1ère transformation et fabrication). Quelles leçons peut-on tirer de l'expérience de ces comités ? Où en sont-ils dans le développement de leurs activités d'identification et de résolution de problèmes posés en sst dans leur entreprise ? À la lueur des observations relevées lors de cette étude nous tenterons de broser un portrait de l'expérience de ces comités en matière de SST.

Pour des raisons de logistique, nous vous demandons de confirmer votre présence: Info.Cgsst@fsa.ulaval.ca